

L'office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG) trouve son origine dans la Première Guerre mondiale, devant l'urgence des souffrances humaines.

Il résulte de la fusion, en 1946, de trois offices nés en 1916 (Office des mutilés et réformés de la guerre), 1917 (Office des pupilles de la Nation) et 1926 (Office national du combattant). La Seconde Guerre mondiale par les dégâts, les blessures et les traumatismes qu'elle a engendrés a rendu nécessaire cette fusion. C'est un établissement public d'État sous tutelle du ministère de la défense. Il a vu s'enrichir les facettes de ses missions fondatrices de reconnaissances et de réparation au fil des conflits successifs qui ont marqué l'histoire de la France depuis le début du xxe siècle. Aujourd'hui, sa devise, «Mémoire et Solidarité» rappelle que l'office œuvre pleinement pour la préservation des droits matériels et moraux de ses ressortissants, anciens combattants, victimes de guerre (pupilles de la nation, harkis, veuves de querre) et victimes d'attentats mais aussi dans la transmission de la mémoire de monde combattant et de ses valeurs.

L'ONACVG, c'est un maillage territorial dense et unique pour un établissement public d'État. Il dispose de 105 services de proximité (96 en métropole soit un par département, 6 dans les DOM-TOM et 3 en Afrique du nord) et assure la gestion et le fonctionnement de 8 établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, 9 écoles de reconversion, 7 hauts lieux de mémoire et 265 nécropoles nationales. Le service départemental de l'ONACVG est un service déconcentré de cet établissement public d'État placé sous la double autorité de la directrice générale et du préfet du département. C'est un service de proximité, qui a un rôle d'information, de conseil et de médiation à l'égard de ses ressortissants.

À ce titre, il est l'interface entre les pouvoirs publics et les associations de ressortissants. Il agit en matière de mémoire et de solidarité en partenariat avec les représentants des différentes catégories de ressortissants, des assemblées élues et des administrations au moyen de ses commissions issues du conseil départemental pour les anciens combattants, les victimes de guerre et la mémoire de la Nation présidé par le préfet du département. Parmi ses attributions, l'on peut souligner en matière de:

-statuts et réparation

- •réception et préinstruction de demande de cartes et titres tous conflits, y compris les OPEX : cartes du combattant, du combattant volontaire de la résistance, de réfractaire, titres de personne contrainte au travail, de reconnaissance de la Nation, cartes d'invalidité et de stationnement à titre militaire, attestations diverses pour les décorations, dossiers de demande de pension militaires d'invalidité et droits accessoires;
- instruction des demandes de retraite du combattant, d'allocation de reconnaissance en faveur des anciens supplétifs et de leurs conjoints et de l'aide spécifique au conjoint survivant, inscription sur les listes des emplois réservés.

-solidarité

- action sociale: aides financières, avances remboursables, instruction des dossiers d'aide différentielle au conjoint survivant, assistance administrative, protection des intérêts des pupilles de la Nation et des victimes d'actes terroristes;
- délivrance de diverses cartes : de veuve de combattant, de veuve de guerre, de pupille de la Nation, d'orphelin(e) de guerre.

— mémoire

• il est également l'un des opérateurs majeurs de la transmission de la mémoire combattante dans le département en liaison avec le ministère de la Défense, les collectivités locales, les associations et les services culturels et pédagogiques du département, aidé en cela par la mission interdépartementale mémoire et communication du Poitou-Charentes;

• la mission mémoire, c'est avant tout préserver et transmettre aux plus jeunes la mémoire et les valeurs républicaines des anciens combattants. Connaître le passé et sauvegarder l'héritage de nos aînés, c'est aussi une manière d'apprendre à être citoyen. Cette mission s'articule autour de 3 axes:

-célébrer et commémorer les grandes dates et évènements qui ont fait notre histoire récente;

 partager une mémoire européenne et internationale des conflits passé pour promouvoir la paix;

-transmettre enfin des valeurs de civisme, de respect, de solidarité, d'engagement et de courage aux jeunes générations.

Le service dispose de 21 expositions pédagogiques, empruntables gratuitement. Il organise le concours des *Petits artistes de la Mémoire* à destination des classes de CM1 et CM2, participe aux concours scolaire de la Résistance et de la Déportation et soutient pièces de théâtre ou festivals de films documentaires. Les deux périodes commémoratives 2014-2018, centenaire de la Première Guerre mondiale et 2013-2015, 70° anniversaire de la Seconde Guerre mondiale renforcent l'office dans ce travail de mémoire et en fait l'interlocuteur privilégié des associations, collectivités, enseignants.

Le service départemental anime le comité départemental du centenaire de la Première Guerre mondiale qui a vu deux projets élaboré ľun, par d'ascollectif sociations d'institutions de Rochefort, l'autre par l'Asinerie du baudet du Poitou à Dampierre-sur-Boutonne obtenir le label « Centenaire » et ainsi apparaître sur le programme national.



Enfin, depuis 1991, l'ONACVG est chargé par l'État de gérer, de promouvoir et de faire connaître les valeurs civiques et morales attachées à l'œuvre nationale du Bleuet de France. Cette œuvre, née à l'issue de la Première Guerre mondiale de la volonté de deux femmes, Charlotte Malleterre-Niox et Suzanne Lenhardt, toutes deux infirmières qui ont créé un atelier aux Invalides dans lequel les pensionnaires, blessés ou mutilés, confectionnaient des fleurs de bleuet en tissu pour subvenir en partie à leurs besoins. Afin de réunir des fonds, deux collectes sont organisées les 8 mai et 11 novembre sur l'ensemble du territoire.

